

## NOUVELLE MODALITE DE DELIVRANCE DU DIPLOME

**Date de mise en œuvre** : A compter de cette année scolaire 2017-2018

**Public concerné** : Elève scolarisé au Lycée des Métiers Aristide Briand ayant réussi à l'un des examens ci-dessous :

- CFG , *Certification de Formation Professionnelle*
- DNB, *Diplôme National du Brevet*
- CAP, *Certificat d'Aptitude Professionnelle*
- BEP, *Brevet d'Etude Professionnelle*
- BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

**Modalité de délivrance** : Au secrétariat de direction ou au secrétariat de la scolarité

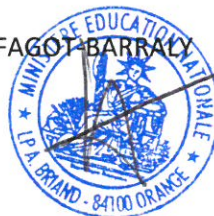
**Du Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00**

- **Elève mineur** : le diplôme sera remis au responsable légal de l'élève sur présentation d'une pièce d'identité
- **Elève majeur** : le diplôme sera remis au candidat sur présentation d'une pièce d'identité

En cas d'impossibilité, le candidat peut se faire représenter par la personne de son choix à l'aide de la procuration ci-jointe (annexe2).

Le Proviseur

J.FAGOT-BARRALY



**PROCURATION**  
**Pour retrait d'un diplôme**

**TITULAIRE DU DIPLOME :**

Je soussigné(e)

NOM : .....  
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOMS : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....  
.....

**DONNE PROCURATION A :** (personne qui vient retirer le diplôme)

NOM : .....  
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

**POUR RETIRER MON DIPLOME DE :**

Bac général    Bac technologique    Bac professionnel    BEP    CAP

BTS    Mention complémentaire niveau V    Mention complémentaire niveau IV

Autres : .....

Série ou spécialité .....

Préparé au Lycée .....

Fait à ..... le .....

Signature du titulaire du diplôme

Signature de la personne qui retire le diplôme

**PIECES A FOURNIR AVEC LA PROCURATION :**

- Photocopie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- Pièce d'identité originale de la personne qui vient retirer le diplôme.